



8 Janvier 2010

**Contre-argumentaire au diaporama présenté par les chefs d'établissements
lors des demi-journées banalisées prévues par le Ministre Luc Chatel
pour préparer la mise en place de la réforme**

Les pages reprennent le plan et les titres du diaporama du ministère.
Se reporter aussi à l'US 689 du 29 décembre 2009 et au Courrier de S1 de janvier 2010.

Orientation		
Une meilleure orientation		Des corrections de trajectoire facilitées
Une véritable seconde de détermination	Une meilleure information des élèves	Une première avec réorientation possible
<ul style="list-style-type: none"> - enseignements d'exploration pour certains sacrifiés (SES, voie technologique) - quand seront prêts les nouveaux programmes ? manuels pour la rentrée prochaine ? - pourquoi ne pas maintenir tous les horaires de ces enseignements, à l'image des choix faits pour la LV3 ou les langues anciennes ? 	<ul style="list-style-type: none"> - orientation envisagée comme une simple information, prise en charge par les enseignants et par des stages en entreprise et université. Abandon de la dimension psychologique. 	<ul style="list-style-type: none"> - objectif : diminution des taux de redoublements (une classe de 2de en moins dans un établissement = suppression de 2 postes), orientation choisie par les familles (la suppression des commissions d'appel est envisagée), à qui l'on fait miroiter des stages de remise à niveau (1 semaine !) ou de réorientation (vers une série ou une voie qui n'était pas le choix initial de l'élève). - quelles places pour les élèves en voie technologique ou professionnelle ?

Questions à poser au chef d'établissement

- organisation horaire des enseignements d'exploration (hebdomadaire ou autre)
- offre d'enseignements (exploration, options)
- organisation en termes d'effectifs (quelle part de la dotation globalisée ?)
- financement de l'achat de manuels

Voir aussi

- accompagnement personnalisé, page 4
- besoins spécifiques des élèves, page 5
- soutien scolaire (stages), page 8

Accompagnement personnalisé		
Chaque élève bénéficie de la seconde à la terminale de 2 heures d'accompagnement personnalisé incluses dans l'horaire élève		
Un accompagnement adapté à l'élève	Réalisé par les enseignants	Distinct des heures de cours
<p>- dans les lycées, les DHG et les répartitions par disciplines sont discutées lors du troisième trimestre de l'année précédente. L'analyse des besoins des élèves ne peut avoir lieu qu'après la rentrée, sur la base des élèves réels présents. Il y a alors deux solutions d'organisation :</p> <p>. avant la rentrée, et les décisions sont purement théoriques, puisqu'on ne connaît pas les élèves</p> <p>. après une période d'observation, et il faut réorganiser les horaires profs (emplois du temps), ce qui pose aussi des problèmes dans l'établissement.</p> <p>- un élève peut avoir besoin d'aide dans une discipline et d'approfondissement dans une autre : quelle organisation ?</p> <p>- dans le cadre de l' « orientation-information », s'agit-il de poursuivre au lycée la « découverte professionnelle » actuellement en panne au collège ?</p>	<p>- soutien, approfondissement, orientation, travaux interdisciplinaires. Les enseignants seront amenés à intervenir dans d'autres classes ou disciplines que les leurs, ou à aider les élèves à élaborer leur projet d'orientation.</p> <p>- contenus et modalités de la formation spécifique ?</p> <p>- quelle articulation avec le travail des COPsy ?</p> <p>- liens avec les TPE ?</p> <p>- concurrence entre établissements via la mise en place de tel ou tel projet permettant l'obtention d'heures supplémentaires ?</p>	<p>- pour avoir du sens, le dispositif implique un travail en petit groupes : quelle quantité d'heures prise sur la dotation globalisée destinées au travail en groupes à effectif restreint (particulièrement en 1^{ère} L ou en TS) ?</p> <p>- 2h hebdomadaires annualisables (72h) :</p> <p>. choix pédagogiques ou ajustement des services des collègues ayant perdu des heures suite à la réforme ?</p> <p>. dans le service ? HSA ? HSE si annualisation ?</p> <p>. qui prendra les décisions ? volontariat ou bien conseil pédagogique, comme le prévoient les textes ?</p>

Questions à poser au chef d'établissement

- organisation en termes de contenus (soutien, approfondissement, orientation, interdisciplinarité)
- organisation en termes d'horaire (barrette ? annualisation ? place dans les services ?)
- organisation en termes d'effectifs (quelle part de la dotation globalisée ?)
- dates de la formation spécifique ?

Voir aussi

- orientation, page 3
- dotation globalisée : pages 5, 11 (seconde), 20 (cycle terminal)
- besoins spécifiques des élèves : page 5

Initiative et responsabilité		
Les établissements disposent d'un volume d'heures-professeur pour mieux répondre aux besoins particuliers des élèves		
<i>Habillage de la déréglementation : institutionnalisation et renforcement des inégalités entre cursus scolaires</i>		
Des heures-élèves et professeur inchangées	Des objectifs pédagogiques définis au plus près des élèves	Une utilisation la plus pertinente possible
<p>- faux : il ne s'agit que de moyennes. Un lycée avec des options technologiques ou artistiques risque de perdre des heures. Les groupes en première L ou terminale S ne sont plus possible si l'accompagnement personnalisé se met en place avec des effectifs réduits.</p> <p>- On introduit ainsi la concurrence entre classes, disciplines, et établissements.</p>	<p>- conseil pédagogique : qui ? une garde rapprochée nommée par le chef d'établissement ? La ventilation de la dotation globalisée est au final arrêtée par le chef d'établissement, au mépris du CA.</p> <p>- dans les arrêtés : « La répartition par l'équipe pédagogique des heures prévues pour la constitution des groupes réduits tient compte des activités impliquant l'utilisation de salles spécialement équipées » : où intervient la pédagogie ? On organise ainsi la concurrence entre les disciplines, et la zizanie entre les collègues. Ce n'est pas la meilleure façon d'amener la sérénité dans les équipes.</p> <p>- la réforme en cours de l'inspection pédagogique et des établissements, la pression sur les indicateurs de pilotage et sur la mise en place des contrats d'objectifs mettent davantage l'accent sur la responsabilité que sur l'initiative.</p>	<p>- le Ministère considère les dédoublements comme un simple confort pour l'enseignant, ou bien imposés par la configuration des locaux. Derrière « groupes à effectifs réduits », il peut y avoir 2 classes-3 groupes comme au collège.</p> <p>- annualisation possible : qui va en décider ? quelle organisation des services prévue par le chef d'établissement ?</p> <p>- S'agit-il de pédagogie ou bien de gestion de la pénurie des heures d'enseignements et des services des enseignants ? Qui des élèves et des enseignants sera-t-il le plus pertinent de satisfaire ?</p>

Questions à poser au chef d'établissement

- mise en place / devenir et fonctionnement du conseil pédagogique
- calendrier prévu
- mise en place / devenir du contrat d'objectif

Voir aussi

- orientation, page 3
- accompagnement personnalisé, page 4
- dotation globalisée : pages 5, 11 (seconde), 20 (cycle terminal)

Rééquilibrage des séries	
Un rééquilibrage est opéré entre la voie générale et la voie technologique et, Au sein de la voie générale, entre les différentes séries	
Le rééquilibrage entre les différentes séries	Le rééquilibrage entre les différentes voies
<p><i>Le projet accentue au contraire le déséquilibre entre séries : l'enseignement obligatoire des mathématiques se termine en classe de seconde pour les élèves de la série L ! Il s'agit plutôt d'éliminer en S ceux « qui n'y sont pas à leur place » : voir le rôle des « corrections de trajectoire ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir les élèves de différentes séries dans une même classe et sur un même programme de tronc commun ne permet pas de diversifier l'enseignement et de lui donner du sens par rapport aux autres disciplines de la série. Il ne s'agit pas de culture commune mais de socle commun. Le tronc commun va surtout permettre de remplir les classes, d'augmenter les effectifs (les dédoublements définis localement ne figurent plus sur les grilles nationales et risquent donc à terme de disparaître). - il y aura impossibilité pour un lycéen de L de se réorienter en S puisqu'il ne fera pas de math en 1ère. - un élève de S peut choisir LV3, LA, Arts ... mais il n'y a aucune option technologique, scientifique, économique en L. La série S continue à être une série d'excellence. - la classe de terminale est conçue comme une propédeutique à l'enseignement supérieur et non dans l'objectif d'une culture commune à tous les lycéens. La structure, l'offre de formation, les déséquilibres entre établissements par le biais de l'autonomie et de l'augmentation du pouvoir du chef d'établissement vont renforcer les inégalités entre séries. - en prévoyant des enseignements communs en première (plus de la moitié de l'horaire), la spécialisation en séries se fera essentiellement lors de la seule année de terminale du cycle. 	<ul style="list-style-type: none"> - la voie technologique est très marginalisée. D'ailleurs le projet ne propose aucune grille du cycle terminal. Est-ce que la voie technologique reste en l'état ? Quelle rénovation pour STI-STL ? - les enseignements technologiques en seconde sont cantonnés à l'exploration de 1h30 même si il y a possibilité d'en prendre un second, cela ne construit pas une voie. - les horaires sont diminués de moitié. - les dédoublements ne sont pas garantis : alors que ces enseignements doivent se faire en petits groupes pour allier théorie et pratique. - le rapprochement des enseignements généraux entre voie générale et voie technologique va à l'encontre de la diversification, facteur de démocratisation. Rappelons que la voie technologique a permis la réussite de nombreux élèves au-delà du bac. Il va permettre surtout de remplir les classes et de supprimer des postes. - les séries STI et STL seront rénovées ? S'achemine-t-on vers une unification des séries préjudiciable à la diversité des élèves ?

Questions à poser au chef d'établissement

- organisation du tronc commun de Première (barrette ?)

- mise en place / devenir du contrat d'objectif (<http://eduscol.education.fr/cid48147/preparation-de-la-rentree-2007-priorite-n-1.html>)

Voir aussi

- orientation, page 3

- accompagnement personnalisé, page 4

- soutien, page 8

- dotation globalisée : pages 5, 11 (seconde), 20 (cycle terminal)

- voie technologique : page 17

Apprentissage des langues		
Au terme de leur scolarité, les élèves doivent maîtriser deux ou trois langues de communication		
<i>Qu'est-ce qu'une langue de « communication » ?</i>		
L'enseignement en groupes de compétences	Le Développement des DNL	La série L, série de l'excellence linguistique
<p>- le CECRL n'impose pas de mode d'organisation et ses repères en matière d'évaluation n'ont pas vocation à être utilisés en contradiction avec les programmes.</p> <p>- l'enseignement par « groupes de compétences » pose de lourdes questions car il s'accompagne d'un découpage préjudiciable au sens, qui morcelle les savoirs. Il ne prend pas assez en compte les programmes et impose une évaluation constante au détriment des apprentissages.</p> <p>- ces groupes deviennent de fait des groupes de niveau et sont le plus souvent contreproductifs, notamment (mais pas seulement) pour les élèves les plus faibles. C'est pourquoi le SNES les refuse en l'état.</p> <p>- rien de garanti quant à l'effectif des groupes.</p>	<p>- comment définir la discipline, la partie de programme, le professeur compétent, pour quels élèves ? Qui va décider que dans cette classe une partie de l'HG, des SES, des maths se fait en anglais, en allemand ou en chinois ? Sur quel horaire spécifique ? On n'arrive déjà pas à cadrer les sections européennes ? S'il n'y a pas de cadrage, toutes les dérives sont possibles. En tout cas les inégalités entre établissements se renforcent.</p> <p>- quel financement pour le partenariat avec des établissements étrangers ?</p>	<p>- l'apprentissage d'une langue vivante suppose qu'on aborde dans toutes les classes de lycée en LV, la littérature étrangère en langue étrangère.</p> <p>- certes les élèves de L (comme ceux de S par exemple) peuvent choisir la LV3 mais quelle sera l'offre de formation ? Quel sera l'éventail de la diversification ? Rien n'est garanti et l'inégalité entre les établissements – déjà forte – ne sera pas réduite dans ce contexte de suppression de postes !</p> <p>Par ailleurs rien ne garantit, pas plus que pour les autres séries, des conditions d'enseignement qui permettent d'atteindre l'excellence.</p> <p>-les élèves actuels qui forment le « vivier » de la L, pas toujours linguistes peuvent être inquiets d'une approche linguistique trop exclusive. Les autres, ceux qui pourraient être éventuellement séduits par « l'excellence linguistique » seront-ils attirés par des contenus affichés comme avant tout littéraires ? La question du contenu de l'enseignement des LV en L n'est pas réglée.</p>

Questions à poser au chef d'établissement

- taille des groupes en terminales
- que deviennent les modules de seconde et les dédoublements prévus dans les grilles officielles
- organisation des groupes de compétences
- éventuellement : devenir des sections européennes

Voir aussi

- la fiche argumentaire Langues Vivantes www.snes.edu/Priorite-aux-langues-vivantes.html
- grilles horaires, pages 12 (Seconde), 22(Première) et 25 (Terminale)

Soutien scolaire	
Les élèves qui le souhaitent bénéficient de stages en cours d'année ou durant les vacances scolaires ainsi que d'un tutorat	
Des stages de remise à niveau et de correction de trajectoire	Un tutorat durant toute la scolarité au lycée
<p>- un passage dans la classe supérieure du choix de l'élève peut être soumis à l'engagement de l'élève à suivre un stage, mais les stages ne sont pas imposés aux élèves, ni évaluable, et sont pris en charge par des enseignants volontaires.</p> <p>- l'idée est présentée comme généreuse : les élèves ont le droit de se tromper (le droit à l'erreur dans la conférence de presse de Sarkozy en octobre), et ont donc le droit de se réorienter. Mais sauf exception, on ne peut imaginer que des stages de 15 jours puissent permettre de rattraper le niveau nécessaire dans plusieurs matières (imaginons un élève qui veuille passer de ES à S : rattraper le niveau de maths, physique, SVT en 15 jours, ou même plusieurs fois 15 jours paraît à peu près impossible). De plus, les élèves ont besoin de vacances (la proportion d'élèves de lycée qui travaillent le week-end ou pendant les vacances pour participer à l'« économie familiale » n'est pas négligeable...à moins de les aider financièrement, ce qui n'apparaît nulle part dans la réforme, comment pourraient-ils suivre des cours ?). Pour ce qui est des enseignants, l'appel au volontariat induit le recours obligatoire aux heures supplémentaires « travailler plus pour gagner plus ».</p>	<p>- selon les arrêtés, le tutorat « consiste à conseiller et guider l'élève dans son parcours de formation et d'orientation. ».</p> <p>- l'objectif ne sera-t-il pas de faire comprendre à l'élève en difficulté qu'il vaudrait mieux pour lui revoir ses ambitions à la baisse et se réorienter ? Comment remplir ce rôle, tout en ne se substituant ni au professeur principal ni au COPsy ?</p> <p>- qui se portera volontaire ?</p>

Questions à poser au chef d'établissement

- organisation des stages
- organisation matérielle du tutorat (horaire, nombre d'élèves par groupe, financement)

Voir aussi

- orientation, page 3
- accompagnement personnalisé, page 4

Vie lycéenne		
Le lycée doit favoriser la responsabilisation des lycéens et faciliter l'accès à une nouvelle dimension culturelle au sein même des établissements		
Garantir les libertés des lycéens	Valoriser l'engagement des lycéens	La culture, nouvelle dimension de la vie lycéenne
<p>- il y a déjà nécessité d'appliquer des textes qui sont rarement respectés. La liberté d'affichage, de réunion, doit être effective.</p> <p>- la formation doit permettre aux lycéens de maîtriser les dossiers souvent difficiles présentés au CA. Cela suppose du temps pour la réflexion collective bien loin de l'existant. Les nouveaux dispositifs formels n'ajoutent rien fondamentalement à ce qui existe et qui ne vit pas réellement.</p> <p>- y-a-t-il une volonté politique dans les établissements pour faire vivre le droit lycéen quand il ne sert pas de caution à des offensives contre les personnels ?</p>	<p>- quel engagement ? quel bénévolat ?</p> <p>- engagement et bénévolat sont d'ordre individuel. N'est-ce pas aussi un facteur de ségrégation sociale ? Tous les jeunes n'ont pas les mêmes opportunités, le temps nécessaire (conditions sociales, petits boulots des lycéens ...).</p> <p>- comment croire à la valorisation de l'engagement lycéen quand on voit l'aggravation de la répression face aux lycéens qui défendent leurs études, leur avenir ?</p> <p>- l'évaluation de l'engagement pose de lourds problèmes : qui évalue ? Sur quels critères ? les jeunes sont-ils sommés de s'engager ? Le peuvent-ils tous ?</p>	<p>- la culture c'est avant tout les savoirs dispensés en cours. Quelle culture aura un lycéen en fin de terminale avec les diminutions horaires, les dénaturations disciplinaires et les conditions d'enseignement (dédoulements aléatoires) ?</p> <p>- une culture artistique doit être dispensée à tous selon des horaires significatifs dans les cours. On n'entre pas dans la culture spontanément.</p> <p>- la réintroduction des cinés clubs est une bonne chose, par exemple, mais cela nécessite des personnels qualifiés et une logistique. Quel encadrement ? Quels moyens ?</p>

Questions à poser au chef d'établissement

- a-t-il prévu un « référent culture » ?

- financement du volet « culture »

La nouvelle classe de seconde

La nouvelle classe de seconde			
<i>Enseignements obligatoires</i>			<i>Options</i>
Tronc commun 23h30	Enseignements d'explorations 2 X 1h30 ou 2X 54 h annuelles	Accompagnement personnalisé 2h	1 option au choix 3h

Le schéma est plus compliqué que celui présenté ici, du fait des enseignements dérogatoires : voir diapositives suivantes.

La grille horaire de la nouvelle classe de seconde	
Enseignements	Horaire élève et professeur
Français	4 h
Histoire-Géographie	3 h
LV1	5h30
LV2	
Mathématiques	4 h
Physique-Chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Enseignements d'exploration	2 X 54 h
Horaire élève total	28 h 30
Heures de groupe à effectif réduit dont 30 mn réservées pour l'ECJS	10 h 30
Horaire professeur total	39 h

Français, Histoire-géographie, physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre perdent 30 mn (installation de l'accompagnement personnalisé à horaire-élève constant).

La LV2 passe dans le tronc commun, horaire globalisé avec LV1.

Enseignements d'explorations : voir diapositives suivantes. Deux enseignements sont maintenus sur les 3 h restantes, ce qui fait passer l'horaire à 1 h 30.

Absence dans les grilles des heures de TD, TP, dédoublements, modules. Le recteur va attribuer la dotation horaire (10 h 30) et le chef d'établissement via le conseil pédagogique dont il désigne les membres les répartira : au déséquilibre entre les disciplines s'ajoutera l'inégalité entre les établissements.

A noter que des heures attribuées en dotation et qui ne figurent pas dans les grilles peuvent facilement être supprimées.

Un principe : les horaires-professeur par classe demeurent inchangés et sont garantis à l'établissement. Exemple de la classe de seconde.

Le tableau du haut est celui de la classe de seconde actuelle, moyennée à 3h en ce qui concerne les enseignements de détermination (c'est le double pour les enseignements technologiques).

Il s'agit ici de faire croire que les dédoublements seront aussi nombreux que dans la situation actuelle. Or, l'accompagnement personnalisé, s'il porte bien son nom, sera très « mangeur » d'heures à effectifs réduits, au détriment des heures dédoublées dans les disciplines (puisque le volume global alloué à ces heures est de 10h hebdomadaires). Plus il y a d'accompagnement, moins il y a de dédoublements.

Remarques :

- aucune indication précise de l'effectif d'un « groupe à effectif réduit ».*
- seule discipline obligatoirement dédoublée : l'ecjs*

Questions à poser au chef d'établissement

- calendrier prévu pour la préparation de la rentrée prochaine*
- estimation de la dotation rectorale en cas d'options technologiques demandant davantage de dédoublements*
- information aux élèves de 3ème du secteur*

Voir aussi

- dotation globalisée : page 5*

Les enseignements d'exploration de la nouvelle classe de seconde

Les enseignements d'exploration sont au nombre de deux (sauf dérogation) : 2 fois 54h annuelles (soit 2 fois 1h30 hebdomadaires) : La façon dont ces enseignements sont présentés laisse la possibilité d'une annualisation (ou semestrialisation). Le volume horaire est en baisse par rapport à la situation actuelle des enseignements de détermination en seconde (2h30 ou 3h hebdomadaires).

« Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie, sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » : On ne sait rien pour l'instant du contenu de ce deuxième enseignement.

Le programme de l'enseignement de SES est en cours de réécriture. On peut être inquiet sur l'ouverture vers la série ES.

« Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1 » : Tous ces enseignements ont un horaire de 1h30, y compris ceux qui sont du domaine technologique (sciences de l'ingénieur, santé et social, biotechnologies, méthodes et pratiques scientifiques, sciences et laboratoires). Rappelons que dans la situation actuelle, leur horaire est de 3 heures, toutes dédoublées !

Les intitulés sont nouveaux, et laissent craindre un glissement vers un contenu très allégé.

Disparition des options MPI et IGC.

L'option « littérature et société » a été changée depuis en « littérature ». La dichotomie entre « français » d'une part, et « littérature » de l'autre, ne porte pas à l'optimisme quant à l'ambition du programme de français en cours de réécriture.

L'option Méthodes et pratiques scientifiques est à partager en 3 fois ½ h ou 18 h annuelles (maths, SPC, SVT). Il s'agirait de travailler en interdisciplinarité. Comment l'investir sur un si petit horaire probablement non dédoublé et qui risque d'être annualisé ?

Quel sens aura l'évaluation de ces enseignements ?

Questions à poser au chef d'établissement

- calendrier prévu pour la préparation de la rentrée prochaine*
- estimation de la dotation rectorale en cas d'options technologiques demandant davantage de dédoublements*
- enseignements nouveaux : pris en charge par qui ? Quelle organisation ?*
- information aux élèves de 3ème du secteur*

Voir aussi

- dotation globalisée : page 5*

Les cas particuliers

- LV3 et langues de l'antiquité
- enseignements technologiques
- enseignements spécifiques

LV3 et LA sont des enseignements d'exploration à 3 h par semaine. Pourquoi pas les autres aussi ?

« L'élève peut également choisir deux enseignements de 54 h (soit 2 fois 1h30) parmi les 5 enseignements d'exploration de la voie technologique, en plus d'un enseignement d'économie » : en clair, un élève qui voudrait suivre deux enseignements du domaine technologique (c'est le cas de tous les élèves qui actuellement suivent ISI et ISP,) a un horaire plus lourd que ses camarades, puisqu'il suit en plus l'enseignement d'économie.

Il n'en demeure pas moins qu'1 h 30 ne suffisent pas à mettre en place un enseignement technologique. Même en regroupant les heures (3h de quinzaine, ou bien 3 h semestrielles), il faut du temps aux élèves pour s'approprier ces disciplines nouvelles, temps qui ne leur sera pas offert. De même, le travail en petit groupe n'est pas garanti.

Parmi les enseignements d'exploration proposés, aucun n'est équivalent à l'option technologique tertiaire IGC....on considère donc que les technologies tertiaires n'ont pas à être explorées ?

EPS, Arts du cirques, arts appliqués : maintien selon l'existant.

Questions à poser au chef d'établissement

- calendrier prévu pour la préparation de la rentrée prochaine
- estimation de la dotation rectorale en cas d'options technologiques demandant davantage de dédoublements
- information aux élèves de 3ème du secteur

Voir aussi

- dotation globalisée : page 5

Les options facultatives au lycée

Un principe : le régime des options facultatives reste inchangé

Une nouveauté : l'enseignement optionnel d'histoire géographie en terminale S

La carte des options facultative reflète le statut des établissements...

Elles ne seront pas ouvertes là où elles n'existaient pas. Le projet envisage que l'élève puisse suivre un enseignement optionnel dans un autre établissement.

La question de l'histoire géographie, tout comme celle des SES et des mathématiques, n'a fait l'objet d'aucun débat.

Conserver la discipline en option revient à maintenir le caractère généraliste de la série S, d'autant que cette option s'ajoute aux deux autres.

La rénovation de la voie technologique

Diapositive alibi.

La « rénovation » en cours irait vers une diminution drastique du nombre de spécialités, amenant à une généralisation des enseignants incompatible avec la pédagogie actuellement mise en œuvre dans la voie technologique.

Ce projet constitue une déclaration de guerre à tout ce qui fait le succès de la série.

Voir <http://www.snes.edu/-Reformes-.html>

Voir aussi

- rééquilibrage des séries : page 6

La réforme du cycle terminal de la voie générale

La réforme de la voie générale				
Cycle terminal : la nouvelle classe de première				
Enseignements obligatoires				options
Enseignements spécifiques (8 h 30 à 10 h 30)	Enseignements communs (15 h)	TPE (1 h)	Accompagnement personnalisé (2h)	1 ou 2 options au choix (3 ou 6 h)

Réforme mise en œuvre à la rentrée 2011 ?

TPE : l'organisation ne devrait pas changer. L'horaire élève reste le même (1 h annuel, soit 2 h sur 18 semaines comme actuellement). Par contre, l'horaire professeur est diminué de moitié (30 mn au lieu d'une heure/semaine). Pratiquer une véritable interdisciplinarité avec deux professeurs devant les élèves demandera de prendre 1 h sur la dotation globalisée, déjà bien maigre en 1^{ère} L, par exemple.

Question à poser au chef d'établissement

- organisation des TPE

Voir aussi

- dotation globalisée : page 5

Cycle terminal : les enseignements communs de la classe de première		
Enseignements communs 15 h Français 4 h LV 4 h 30 HG 4 h EPS 2 h ECJS 0 h 30	TPE 1h	Accompagnement personnalisé 2 h

Les enseignements communs

Enseignements (60% du total) : dispenser des enseignements communs aux élèves de séries différentes repose sur l'idée qu'il faut dispenser à tous le même enseignement pour parvenir à la culture commune. Le SNES pense au contraire qu'il faut diversifier les enseignements : réfléchir sur des programmes en lien avec la dominante de la série, qui permettent à l'élève de donner du sens à l'ensemble de ses apprentissages.

Dans la réalité, en plus de devoir enseigner le même programme à des élèves aux centres d'intérêts différents, on assistera à des regroupements de classes, pour les amener toutes à 35 (voire plus). Ces regroupements conduiront à des suppressions d'heures de première chaire et de postes.

Le projet accentue le déséquilibre entre séries : impossibilité pour un lycéen de L de se réorienter en S puisqu'il ne fera plus de maths. Un élève de S peut choisir LV3, LA, Arts mais il n'y a aucune option technologique, scientifique, économique.

Programme de mathématique optionnel de L : le même que le programme obligatoire de ES.

Programmes de l'enseignement scientifique commun en L et ES (45 mn SVT, 45 mn SPC).

Questions à poser au chef d'établissement

- organisation des enseignements communs (regroupements d'élèves ?)*
- organisation des enseignement de maths et de sciences en L et ES (regroupements d'élèves ?)*

La nouvelle grille de la classe de première

Absence dans les grilles des heures de TD, TP, dédoublements, TPE. Le recteur va attribuer une dotation horaire en moyenne variant selon les séries (6h à 9h) et le chef d'établissement via le conseil pédagogique dont il désigne les membres les répartira : au déséquilibre entre les séries s'ajoutera l'inégalité entre les établissements. A noter que des heures attribuées en dotation et qui ne figurent pas dans les grilles peuvent facilement être supprimées.

Dichotomie français / littérature, langues vivantes (de communication) / littérature étrangère en langue étrangère...

Le renforcement de l'histoire-géographie dans le cycle terminal

Diapositive curieuse qui par une entrée disciplinaire ne pose la question que d'une seule discipline. Il est vrai que le gouvernement a tranché seul sur les savoirs à enseigner au lycée. De fait toutes les disciplines sont attaquées :

Les conditions d'enseignement sont aggravées :

- diminution horaire généralisée,
- absence de précision sur les dédoublements, les TD, les TP ...

Comme ils ne sont pas affichés dans leur grille, l'expérience prouve que leur existence est précaire. L'enseignement se fera très souvent en classe entière avec des effectifs alourdis.

Les disciplines sont dénaturées :

- quels contenus pour des enseignements exploratoires de 1 h 30 ? (dont SES, enseignements technologiques, disciplines au centre des séries ES et de la voie technologique).
- quels contenus d'enseignement quand ne sont pas prévus explicitement sur les grilles nationales les TD, TP pour des disciplines qui nécessitent des manipulations, des méthodes actives dans les apprentissages ?
- quel sens y-a-t-il à distinguer français dans les enseignements communs et littérature en option ?
- quel sens y-a-t-il à séparer sciences sociales et économie approfondie ?
- quel sens y-a-t-il à inscrire dans le programme futur d'histoire (déjà élaboré : avec quelle concertation ?). « Une réflexion particulière axée sur les méthodes et les outils utilisés dans l'enseignement supérieur » ?

Le projet évacue la question centrale :

Qu'est-ce que les élèves doivent apprendre au cours d'années de lycée, pour leur vie de citoyen et pour leurs futures études ? En faisant du lycée, par ce projet, une propédeutique du supérieur, le gouvernement évacue totalement les autres missions du lycée.

Le principe de placer l'histoire géographie dans le tronc commun de la classe de première avec une épreuve anticipée pour la série S pose la question de l'évaluation (d'autant que les méthodes ne seront vues qu'en terminale).

Rappelons que notre conception de la culture commune ne repose pas sur un savoir encyclopédique et l'enseignement de toutes les disciplines à tous les lycéens, tout le temps mais par une spécialisation progressive, cohérente qui permette à tous d'acquérir la culture indispensable au citoyen du 21^e : savoirs et « compétences » intellectuelles de haut niveau.

Cycle terminal : la nouvelle classe de terminale						
Enseignements obligatoires						options
Enseignements au choix (1 h 30 à 3 h)	Enseignements spécifiques (15 h 30 à 17 h 30)	LV1 LV2 (4 h)	EPS (2 h)	ECJS (30 mn)	Accompagnement personnalisé (2 h)	1 ou 2 options au choix (3 h ou 6 h)

Peu de diversification au sein des séries

Seuls les élèves de S peuvent choisir une troisième option, l'histoire géographie.

Cycle terminal : la nouvelle grille de la classe de terminale

Les mêmes remarques que pour la classe de première s'imposent : globalisation des horaires de LV, rien sur les dédoublements, TP, TD, (dotation répartie par le chef d'établissement), rien sur le financement des options, stages de remise à niveau et stages passerelles comme en seconde et 1^{ère}.

Les enseignements de spécialité au choix dans la nouvelle classe de terminale

Série ES : sciences sociales, économie approfondie, mathématiques.

Série L : mathématiques (programme et horaire de l'enseignement obligatoire de ES), droits et grands enjeux du monde contemporain, LV et LA, arts.

Série S : mathématiques, SVT, physique chimie, informatique et sciences du numérique.

Les contenus des options nouvelles ne sont pas connus, et on ne sait pas qui les enseignera.

La séparation entre sciences sociales et économie approfondie, calquée sur le supérieur, dénature la discipline scolaire SES.